



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### officines

Question écrite n° 91876

#### Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de plus en plus difficile subie par les officines et, en particulier, en milieu rural. Actuellement, plus de la moitié des officines implantées en France se trouvent avec une trésorerie négative et une à deux d'entre elles rentrent dans une procédure judiciaire (sauvegarde ou liquidation). Selon eux, cette situation s'explique notamment par la non revalorisation depuis 2004 de la marge réglementée et ce en dépit de l'augmentation de leur activité et des charges de ces entreprises. Les pharmaciens considèrent que des solutions doivent être trouvées pour que la gestion réglementée du réseau puisse s'opérer dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à la dispensation du médicament par les pouvoirs publics. Ainsi, ils demandent le relèvement du seuil de la première tranche de marge. Cette mesure pourrait permettre *a minima* de compenser la baisse de marge, du fait de la dispensation de spécialités en conditionnements trimestriels ou associant plusieurs principes actifs. Sans cette mesure, ils considèrent qu'ils seront dans l'impossibilité d'exercer les nouvelles missions qu'elle leur a confiées par la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST). L'existence du réseau officinal de proximité dont bénéficie actuellement l'hexagone est menacée. Les conséquences de la destruction du réseau d'officines seraient alors dramatiques pour les territoires ruraux et de montagne, déjà fortement frappés par les fermetures hospitalières et plus généralement par les difficultés d'accès aux soins. Par ailleurs, ces fermetures signifieraient également des destructions d'emplois pourtant nécessaires dans l'accomplissement de notre service de santé publique. C'est pourquoi, au vu de ces paramètres, elle souhaiterait connaître les solutions envisagées pour répondre à la problématique soulevée par le syndicat des pharmaciens de l'Ariège.

#### Texte de la réponse

Les syndicats de pharmaciens ont appelé l'attention du Gouvernement sur l'augmentation du nombre d'officines de pharmacies qui connaissent de graves difficultés financières et qui, parfois, sont contraintes à la fermeture. En conséquence, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé est chargé, en concertation avec les représentants des pharmaciens d'officine, d'établir un diagnostic partagé et détaillé de la situation économique des officines. Des négociations avec les syndicats de pharmaciens ont donc débuté afin d'étudier les éventuelles mesures qui pourraient être prises et qui doivent, bien sûr, s'insérer dans le contexte budgétaire de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2011. Par ailleurs, bien que le maillage officinal reste globalement satisfaisant et que le nombre d'officines par habitants reste, en France, un des plus élevés au sein de l'Union européenne, une attention particulière sera apportée à la préservation du maillage des officines, notamment en milieu rural.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Frédérique Massat](#)

**Circonscription :** Ariège (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91876

**Rubrique** : Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé** : Santé et sports

**Ministère attributaire** : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 octobre 2010, page 11576

**Réponse publiée le** : 11 janvier 2011, page 321